

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 25  
votants : 27  
Absent : 0  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

N° 018/2016

**OBJET : Urbanisme :**

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE  
DE TYPE SEMI INDUSTRIALISEE.

DEMANDES DE SUBVENTIONS  
A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR  
& A LA FNADT.

L'an deux mille seize  
le 23 du mois de mars à 19 heures  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe  
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI  
/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN  
/ Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie  
ESPOSITO / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/  
Taoufik FATFOUTA/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine  
DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : DRAGONI José à Delphine BOLLARO/ Sonia CHAKROUNI à  
Virginie GIMENEZ

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 16  
Décembre 2014, reçue en Préfecture le 29 Décembre, le SILCEN a été désigné  
maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux cités en objet, d'un montant de **3 842  
948 € HT**.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour le financement  
du projet, de solliciter des subventions d'État au titre de la **DETR 2016** et du  
**FNADT**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention d'État au titre de la **DETR 2016**,
- **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention d'État au titre du **FNADT**,
- **PRECISE** que le plan de financement **prévisionnel** est le suivant :
  - Subvention de l'État DETR 2016 : 1 000 000.00 €
  - Subvention de l'État FNADT : 300 000.00 €
  - Subvention du Conseil Départemental : 1 722 123.00 €
  - Subvention du Conseil Régional : 52 235.00 €

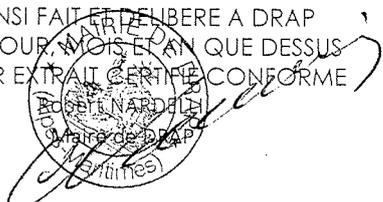
**(Uniquement sur abords & salle d'animation rurale d'un montant de  
174 117 € HT)**

  - Autofinancement communal : 768 590.00 €

-----  
**3 842 948.00 € HT**

En conséquence, **il est décidé** au Conseil municipal à autoriser le Maire à  
solliciter les subventions dans le cadre de la DETR et du FNADT:

Compte-rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le : ...../03/2016  
et publication en mairie  
le : ...../03/ 2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
  
ROBERT NARDELLI  
Maire de DRAP  
Alpes Maritimes

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 25  
votants : 27  
Absent : 0  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

N° 019/2016

OBJET : Régie de l'Eau

Canalisation bas Village  
Maîtrise d'ouvrage  
déléguée au SILCEN.

L'an deux mille seize  
le 23 du mois de mars à 19 heures  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2016.  
Présents : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO / Philippe  
MINEUR / Serge DIGANI / Virginie GIMENEZ / Gracienne DODAIN / Jean-  
Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI /  
Eddie DEGIOVANNI / Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE  
SEGONZAC / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ  
/ Mélanie MORINI / Taoufick FATFOUTA / Delphine BOLLARO / Marc LEROY  
/ Pierre VESTRI / Jean-Yves LESSATINI / Christine DECORDIER / Sophie  
ESPOSITO / Philippe JANIN /  
Procurations : José DRAGONI à Delphine BOLLARO / Sonia CHAKROUNI à  
Virginie GIMENEZ

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Rapporteur : Alexandra RUSSO, Adjointe au Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** les compétences du SILCEN et du mode de financement des travaux,  
très avantageux pour les communes,

**Vu** la délibération du 6 août 2014 donnant autorisation à Monsieur le  
Maire d'adhérer au SILCEN dans le cadre le maîtrise d'ouvrage déléguée  
de travaux divers,

**Vu** l'abrogation de la délibération du 29 février 2016,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la forme de coopération que représente  
l'adhésion de la commune au Syndicat pour la compétence « Maitrise  
d'ouvrage déléguée ».

**CONSIDERANT** que le SILCEN peut intervenir dans le cadre d'une Maitrise  
d'Ouvrage Déléguée. Il propose une assistance technique totale avec  
une avance de la quote-part de la commune.

**CONSIDERANT** que ses cadres instruisent les dossiers afin de faire  
bénéficier les communes de subventions les plus élevées possibles.

**CONSIDERANT** la rémunération de la prestation du SILCEN, fixée à 3% du  
montant des travaux.

**CONSIDERANT** que la gestion des projets par le SILCEN structure  
intercommunale permet de bénéficier d'une bonification de subventions  
de 10 à 15 %.

**CONSIDERANT** que la commune recevra, à réception des travaux, le  
décompte définitif de l'intervention.

**CONSIDERANT** l'intérêt de la forme de coopération que représente l'adhésion de la commune au Syndicat pour la compétence « Maitrise d'ouvrage déléguée ».

En conséquence, **il est décidé** au Conseil municipal d'autoriser la commune de Drap à transférer les compétences de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de renforcement de la canalisation bas village au SILCEN et d'autoriser le Syndicat à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental pour procéder au transfert des dossiers de subventions déjà déposés.

---

**Compte-rendu exécutoire**  
**après dépôt en préfecture**  
**le : ...../03/2016**  
**et publication en mairie**  
**le : ...../03/2016**

---

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert MARTEL  
Maire de DRAP

